



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2022-003

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES pour réaliser des travaux de terrassement et de raccordement électrique ENEDIS BT, au 59 Village de Réthoville, à VICQ SUR MER à compter du 7 mars 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES est autorisée à intervenir au 59 Village de Réthoville, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux de terrassement et de raccordement électrique à compter du 7 mars 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux.

La route sera barrée en journée et le stationnement des véhicules sera interdit.

Les enrobés à chaud seront réalisés dans un délai de 10 semaines après la fin des travaux.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Article 3 – Le responsable de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 1^{er} mars 2022

Le Maire,

Richard LETERRIER

